



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE



V I L L E D E  
G E N È V E

DEPARTEMENT DE  
LA CULTURE



FONDATION  
LES MARIONNETTES DE GENÈVE

# RAPPORT D'ÉVALUATION

de la Convention de subventionnement 2005-2008

entre

**la République et canton de Genève**

*ci-après le Canton*

\*

**le Département de la culture de la  
Ville de Genève**

*ci-après la Ville*

\*

**et la Fondation Les Marionnettes de Genève**

*ci-après les Marionnettes de Genève (ou le TMG)*

Mars 2008

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
1.1. Contexte de l'évaluation.....	3
1.2. Démarche .....	3
<b>2. Evaluation.....</b>	<b>4</b>
2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel des Marionnettes de Genève et le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques .....	4
2.2. Relations entre les parties signataires .....	4
2.2.1 Échanges d'informations réguliers et transparents .....	4
2.2.2 Qualité de la collaboration entre les parties .....	5
2.2.3 Remise des documents et tableaux de bord .....	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties .....	6
2.3.1 Réalisation des engagements des Marionnettes de Genève .....	6
2.3.2 Analyse financière .....	8
2.3.3 Réalisation des engagements des collectivités publiques.....	11
2.4. Réalisation des objectifs des Marionnettes de Genève et des attentes des collectivités publiques .....	12
<b>3. Conclusion et perspectives .....</b>	<b>16</b>
<b>4. Annexes.....</b>	<b>17</b>
Annexe 1 : Tableau de bord 2005-2008.....	17
Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier, les budgets et les comptes .....	19
Annexe 3 : Sources de financements complémentaires .....	21
Annexe 4 : Créations.....	22
Annexe 5 : Représentations et fréquentation .....	23
Annexe 6 : Composition du public.....	24
Annexe 7 : Rayonnement.....	26
Annexe 8 : Actions de formation professionnelle .....	28

# **1. Introduction**

## **1.1. Contexte de l'évaluation**

Le 26 octobre 2004, le Canton, la Ville de Genève et les Marionnettes de Genève ont signé une convention de subventionnement pour la période 2005-2008.

Cette convention arrive donc à échéance le 31 décembre 2008. Conformément à l'article 19 de celle-ci, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités et les résultats des saisons 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 ainsi que sur les éléments déjà connus des deux saisons suivantes.

## **1.2. Démarche**

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants des signataires de la convention, qui n'ont pas fait appel à une instance d'évaluation externe.

Les représentants du Canton, de la Ville et des Marionnettes de Genève se sont réunis à deux reprises pour discuter du contenu de ce rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

## 2. Evaluation

Ce chapitre reprend point par point les objectifs définis dans l'annexe 1 de la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par les deux collectivités publiques et le projet artistique des Marionnettes de Genève, les charges financières, les engagements des parties ainsi que les réalisations des Marionnettes de Genève.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus pour évaluer l'atteinte des objectifs énoncés dans la convention : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

### 2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel des Marionnettes de Genève et le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques

La convention confirme que le projet artistique et culturel des Marionnettes de Genève correspond au cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques, cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (article 1).

Atteint

Comme le confirme le présent rapport, le projet artistique et culturel des Marionnettes de Genève, tel que poursuivi durant la période 2005-2008, correspond au cadre défini dans la convention de subventionnement.

### 2.2. Relations entre les parties signataires

#### 2.2.1 Échanges d'informations réguliers et transparents

Toute modification ou information pertinente concernant l'application de la convention sera communiquée dans les plus brefs délais et par écrit aux personnes de contact (article 20).

Atteint

La modification des statuts des Marionnettes a dûment été communiquée aux deux collectivités publiques en février 2006.

A propos de transparence, il y a lieu de relever que le directeur des Marionnettes a été très surpris en trouvant sur Internet l'ensemble des conventions de subventionnement, dont celle des Marionnettes, alors que la Ville n'avait pas encore informé ses partenaires (cette situation a été rendue possible de par la puissance du moteur de recherche Google, qui a trouvé les fichiers pdf des conventions sur le serveur de la Ville bien qu'aucun lien ne figurait encore sur le site du Département de la culture).

Alors que le directeur et les membres du conseil de fondation émettent de larges réserves, concernant notamment la méconnaissance par la majeure partie du public des modes opératoires de production et de financement des spectacles de marionnettes et les jugements erronés qui peuvent en résulter, la Ville considère qu'aucun élément des conventions ne peut être considéré comme secret ou stratégique, conformément à l'article 26 de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD).

## 2.2.2 Qualité de la collaboration entre les parties

Les représentants de la Ville, du Canton et des Marionnettes ont harmonieusement collaboré durant l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la convention. Les collaborations avec la direction de l'enseignement primaire sont de qualité.

## 2.2.3 Remise des documents et tableaux de bord

Documents à remettre chaque année, au plus tard le 15 mars (article 17) :

- bilan et les comptes de pertes et profits par prestations,
- bilan et les comptes de pertes et profits consolidés,
- rapport d'activités et le rapport financier de la saison théâtrale précédente,
- budget quadriennal actualisé,
- tableau de bord.

Atteint

Les Marionnettes ont systématiquement remis au Canton et à la Ville, en automne déjà, l'ensemble des documents requis (la clôture des comptes a lieu au 30 juin).

Les rapports d'activités sont extrêmement bien présentés et très complets. Tous les indicateurs et informations nécessaires à l'évaluation de la convention figurent dans ces documents.

Le 31 octobre 2007 au plus tard, les Marionnettes de Genève fourniront au Canton et à la Ville un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2009-2012) (article 11).

Atteint

En accord avec la Ville et le Canton, le plan financier a été envoyé en décembre 2007 car le directeur des Marionnettes souhaitait rencontrer les collectivités au préalable.

### 2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Les Marionnettes de Genève se sont engagées à réaliser un certain nombre de prestations. Dans ce chapitre, la réalisation de ces prestations est évaluée essentiellement de manière quantitative et porte sur deux types de données : d'une part, les engagements en terme d'activité, d'autre part, le respect du plan financier élaboré pour la période de la convention avec l'analyse des écarts.

#### 2.3.1 Réalisation des engagements des Marionnettes de Genève

Assurer les activités figurant dans l'annexe 1 durant toute la durée de validité de la présente convention (article 9). Atteint

La convention prévoyait 8 créations pour les quatre années avec 180 représentations annuelles minimum. Pour la période de la convention, la situation est la suivante :

2004/2005 : 4 créations, 247 représentations au TMG et 132 en tournée (379 au total)

2005/2006 : 3 créations, 223 représentations au TMG et 80 en tournée (303 au total)

2006/2007 : 4 créations, 261 représentations au TMG et 88 en tournée (349 au total)

2007/2008 : 3 créations, 292 représentations au TMG et 85 en tournée (377 au total)

Les objectifs ont donc largement été atteints (voir également annexe 6).

Le nombre de représentations peut néanmoins surprendre. Précisons que les représentations de spectacles pour bébés (un comédien devant le rideau et durée d'une demi-heure max.) permettent aux Marionnettes de présenter deux spectacles durant la même période.

Faciliter l'accès de la population aux manifestations, en particulier par des billets spécifiques (article 9). Atteint

Le prix moyen pratiqué aux Marionnettes est très bas (12 CHF), ce qui rend le lieu accessible. A noter que la carte 20 ans/20 francs est acceptée, de même que le Chéquier culture.

Solliciter tout appui financier public ou privé auquel les Marionnettes de Genève peuvent prétendre. Ces appuis financiers ne doivent pas entrer en contradiction avec les principes mentionnés à l'article 13 ni avec les valeurs politiques fondamentales des collectivités publiques (article 10). Partiellement atteint

Dons et autres subventions (voir également détail dans annexe 3) :

2004-2005 : 95'000 F

2005-2006 : 1'802 F

2006-2007 : 77'094 F

Les fonds privés sollicités sont une fondation qui souhaite conserver l'anonymat et la Loterie Romande.

Des démarches de mécénat sont régulièrement entreprises par le TMG. Elles n'aboutissent malheureusement pas toutes. Parmi les motifs de refus, la situation « d'institution subventionnée », et considérée de ce fait comme ayant des moyens suffisants de fonctionnement, est le plus souvent mise en avant. On doit aussi prendre en compte le manque de considération, par les financeurs privés, du théâtre jeune public et plus encore de la création marionnettique. Un lien direct existe entre l'impact médiatique limité des arts de la marionnette et la difficulté à trouver des soutiens financiers privés, réguliers et conséquents.

Mentionner le soutien du Canton et de la Ville sur tous les documents promotionnels. (article 12). Atteint

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement (article 13). Atteint

Ne pas faire de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues (article 13). Atteint

Respecter les principes du développement durable (article 13). Atteint

Les Marionnettes procèdent au recyclage des déchets. L'éclairage du hall est en basse tension. Pour la création des spectacles, les principes du développement durable sont également appliqués : dans la mesure du possible, utilisation de résine bio, bois, latex pour la fabrication des Marionnettes; utilisation de peintures sans solvants. Un spectacle a été élaboré, par exemple, uniquement en papier kraft. Les éclairages des spectacles conçus pour la tournée utilisent des techniques en basse tension ou très bas voltage (leds), faibles consommatrices d'énergie.

Observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel administratif et technique, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (article 14). Atteint

L'ensemble du personnel, fixe et temporaire, est salarié et soumis à la LPP. Le théâtre est membre de l'UTR et respecte la convention collective des comédiens. Les comédiens sont généralement employés pour 3 mois.

Pour le personnel avec un statut d'indépendant, un contrat est signé et une attestation est systématiquement demandée.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à aux missions et à la structure des Marionnettes (article 15) Atteint

Les décisions stratégiques (budget, programme saison, etc..) sont prises par le directeur en accord avec le Conseil de Fondation lors de quatre réunions annuelles. Le directeur assure contractuellement la direction artistique, technique, administrative et financière de la maison.

Le système des doubles signatures est appliqué. Un organigramme et un cahier des charges, qui peuvent être réajustés chaque année, précisent les fonctions de chaque membre du personnel. La comptabilité est effectuée au sein de l'administration.

A propos du risque lié au cumul des fonctions artistique et financière, le directeur explique la volonté du TMG de maintenir une structure administrative légère, en adéquation avec la taille de l'institution, et surtout la volonté de favoriser la mise en avant de l'aspect artistique.

Les collectivités saluent l'effort réalisé en vue de ne pas augmenter le nombre de postes liés au fonctionnement. Elles invitent pourtant le TMG à réfléchir sur la répartition pratique des tâches, notamment financières et administratives, au sein de l'organisme.

### 2.3.2 Analyse financière

La valeur des prestations en nature est indiquée par les collectivités publiques aux Marionnettes de Genève. Elle doit figurer dans les comptes des Marionnettes de Genève (article 7). Atteint

La valeur des prestations en nature a été indiquée par la Ville et figure dans les comptes des Marionnettes. A noter que la valeur de la mise à disposition du théâtre à la rue Rodo a été réévaluée durant la période de la convention.

Les Marionnettes regrettent que certaines demandes de mise à disposition d'espaces d'affichage n'aient pas pu être satisfaites.

Les Marionnettes de Genève ont l'obligation de parvenir à l'équilibre de leurs comptes à l'issue de la période de validité de la convention (article 18). Atteint au 30 juin 2007

Au 30 juin 2007, les comptes des Marionnettes sont équilibrés. Le capital de dotation est de 96'366 F et les excédents reportés s'élèvent à 94'919 F. Le résultat prévisionnel 2007-2008 est de -44'627 F et celui de 2008-2009 de -19'659 F. Dès lors, le résultat cumulé pour la période de la convention devrait être légèrement négatif (-8'198 F), mais pourra être couvert par les réserves de la fondation.

#### Évolution des charges et des produits par rapport au plan financier

Voir détail dans l'annexe 2 (plan financier quadriennal).

D'une manière générale, les charges et produits sont en ligne avec le budget (graphiques 1 et 2 ci-après). Les écarts positifs constatés, tant au niveau des charges que des produits, s'expliquent en partie par le fait que le plan financier initial ne tenait pas compte des recettes et dépenses de tournées au-delà de la saison 2004-2005.

Pour les saisons 2004-2005 à 2006-2007, les recettes de tournées varient dans une fourchette allant de 5.5% à 7.6% de l'ensemble des produits. A noter que les tournées s'autofinancent et dégagent même des bénéfices.

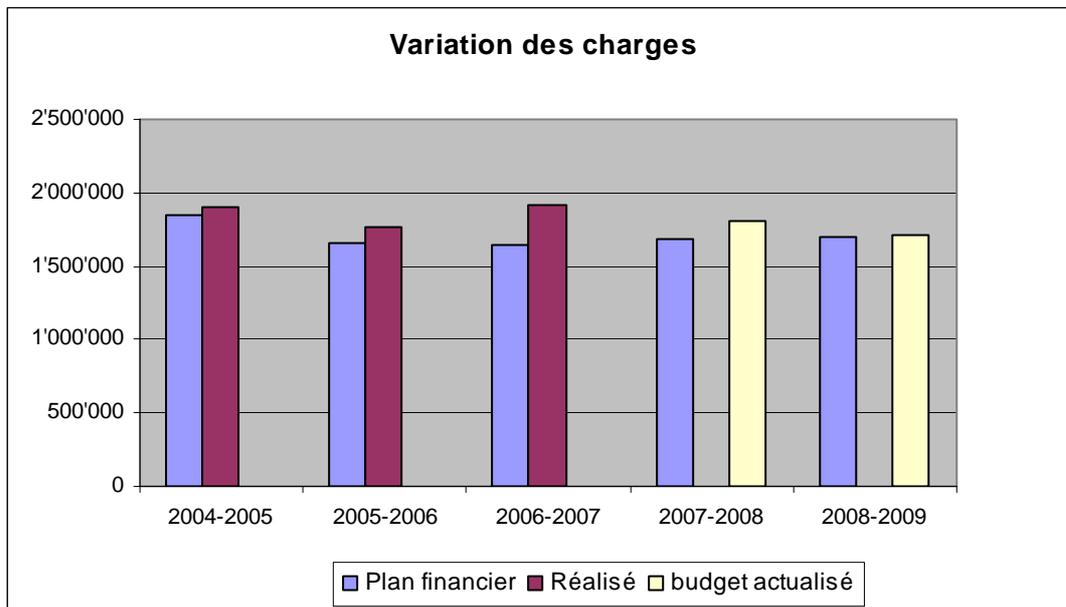
#### Charges de production :

L'écart important constaté en 2006-2007 est en lien direct avec le nombre et l'importance des productions (4). On remarquera que ces charges plus lourdes n'ont pas déséquilibré le budget : elles ont été couvertes par des produits de mécénat et des recettes de billetterie plus importantes.

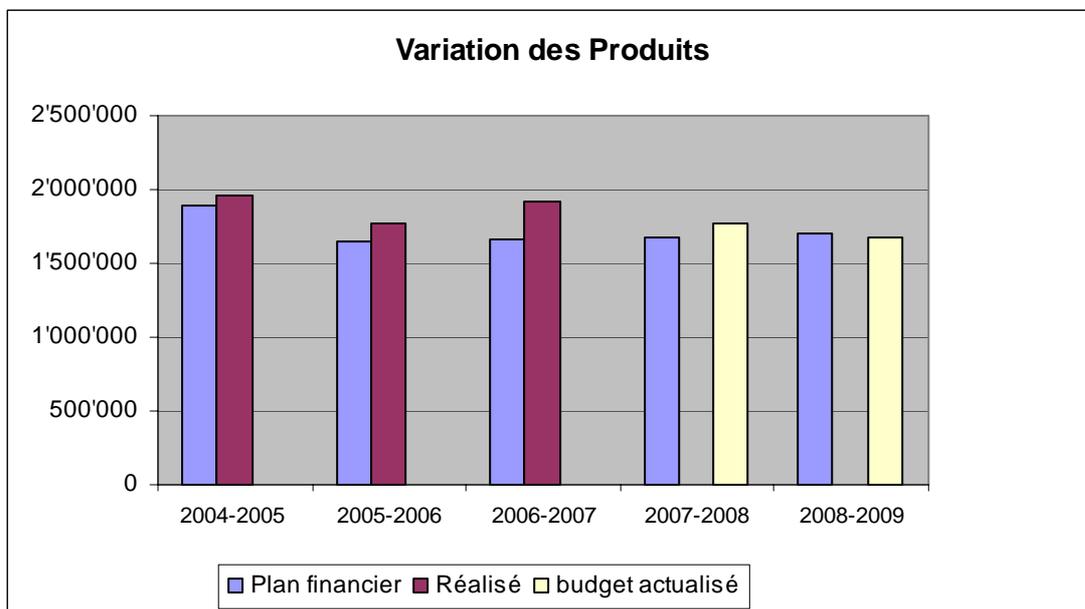
#### Charges de fonctionnement :

La hausse enregistrée en 2004-2005 provient des travaux d'aménagement scéniques financés par la Fondation Wilsdorf. Compte tenu de ce financement exceptionnel, le coût des travaux n'a pas été activé, alors que les directives du DIP sur la présentation des comptes le préconisent. Pour les autres saisons, les charges de fonctionnement semblent plutôt bien maîtrisées; les budgets actualisés des saisons 2007-2008 et 2008-2009 prévoient des charges inférieures au plan financier. Cette réduction des charges est essentiellement due à la diminution de la valeur locative annuelle des locaux du TMG mis à disposition par la Ville : le montant a chuté de 38 % à partir de 2006 suite à une requalification des locaux. D'autre part, le montant de l'aide en nature « affichage VDG » et de la charge correspondante en frais de publicité a lui aussi chuté de 71% depuis la rédaction du budget prévisionnel

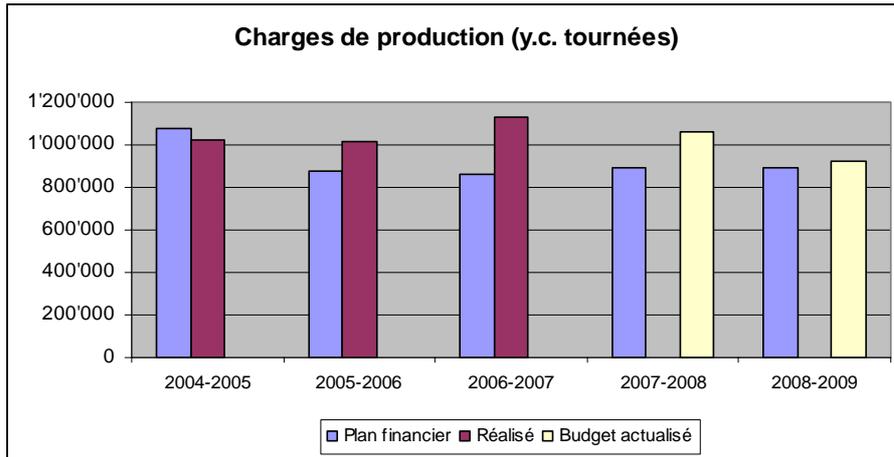
Graphique 1 :



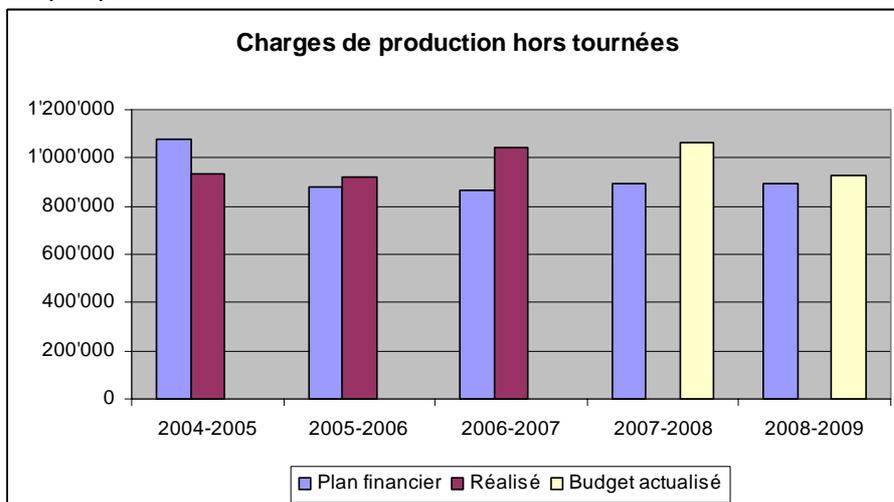
Graphique 2 :



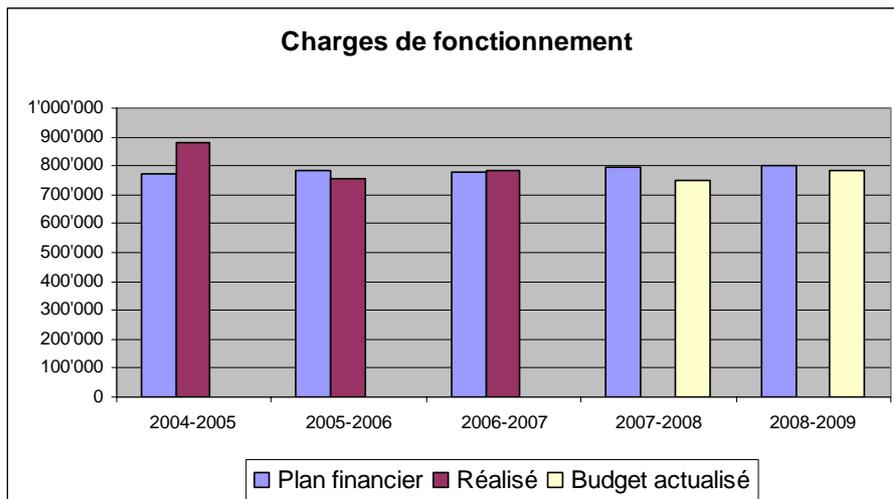
Graphique 3 :



Graphique 4 :



Graphique 5 :



### 2.3.3 Réalisation des engagements des collectivités publiques

Verser une subvention de 4'860'000 francs pour les quatre ans (2005 à 2008), soit 615'000 francs par an pour la Ville et 600'000 francs par an pour le Canton (article 6).

Atteint

Les montants des subventions versées sont conformes à la convention. Comme prévu dans le plan financier, un réajustement technique de 25'000 F pour la Ville et 25'500 F pour l'Etat a été enregistré dans les comptes 2004-2005 des Marionnettes. Ces montants correspondent à la suppression du décalage entre le versement des subventions par année civile et la comptabilité des Marionnettes par saison.

Mise à disposition gracieuse par la Ville des locaux de la rue Rodo et du chemin des Pontets (article 7).

Atteint

Verser les subventions annuelles en quatre fois (article 8).

Partiellement atteint

En 2005, la Ville a versé par erreur la subvention de juillet à la fin octobre et la subvention d'octobre à la fin décembre.

De janvier à juin 2006, l'Etat a appliqué la loi des 12<sup>e</sup> provisoires.

## **2.4. Réalisation des objectifs des Marionnettes de Genève et des attentes des collectivités publiques - selon indicateurs définis à l'annexe 4 de la convention**

### **1) Créations**

*Nombre de créations (au moins 8 pour toute la durée de la convention).*

*Répartition par tranches d'âge :*

*-jeune public*

*-adulte*

*-ado ou autre*

La répartition des spectacles par tranche d'âge se trouve dans l'annexe 4. D'une manière générale, toutes les tranches d'âge ont bénéficié d'un spectacle. En résumé, la répartition a été la suivante :

Très jeune public: 3 créations

Jeune public : 6 créations

Adultes et ados : 4 créations

### **2) Représentations**

*Nombre total de représentations (au moins 180 par an sans les tournées).*

Voir les commentaires au point 2.3 de la page 6, ainsi que le tableau synoptique représentation/fréquentation et le détail des représentations par type de public, en annexe 5.

### **3) Place de la technique "à fils" / autres techniques**

*Nombre de spectacles utilisant la technique de la marionnette à fils ;*

*Autres techniques utilisées.*

La Direction du TMG et le Conseil de Fondation ont défini, dès 2002, de nouvelles orientations artistiques, souhaitant, en renouvelant l'image du TMG, l'inscrire dans la réalité marionnettique contemporaine. Le répertoire ancien a ainsi été volontairement abandonné pour laisser place à de nouvelles créations.

Ces nouvelles créations, tout en se fixant un objectif d'excellence artistique, voulaient répondre à la double mission d'élargir les publics (seuls les 5-12 ans étaient précédemment concernés) et montrer la diversité des modes créatifs dans le domaine des arts de la marionnette. Ainsi, la technique dite « à fils longs », très majoritairement utilisée au TMG, n'a pas été abandonnée, mais a laissé de la place pour des techniques très diverses.

On se reportera à la liste des créations (annexe 4) pour apprécier la diversité des techniques. A noter que cette diversité est très appréciée des enseignants et permet ainsi d'élargir en classe le concept lié à la marionnette.

#### **4) Liens avec les structures s'occupant de l'enfance et de la jeunesse**

*Nombre d'actions d'information et de formation (animations, ateliers, cours, stages) auprès des jeunes et des enfants ; composition du public.*

##### Les représentations scolaires

Fruits d'une politique volontariste menée dès la fin des années septante par le DIP, les représentations scolaires sont organisées et encadrées conjointement avec le Service Culturel de la DEP. Elles concernent essentiellement les enfants de la DEP. Ce travail d'initiation du jeune spectateur fait l'objet, pour chaque spectacle, de la réalisation par le TMG d'un dossier pédagogique et d'une évaluation par les enseignants. Environ 15'000 jeunes spectateurs bénéficient chaque saison de cette diffusion au tarif très préférentiel de 4 CHF la place (tarif inchangé depuis 1992).

##### Les animations scolaires

Chaque année, dans le cadre de "l'Art et les Enfants", le suivi de la création d'un spectacle est proposé à deux ou trois classes du primaire (4 demi-journées d'animation pour 60 élèves au total). Entre 2004 et 2007, environ 180 élèves ont suivi ce processus.

Dans le cadre du Cycle d'orientation, des animations en classe sont proposées en lien avec la thématique et la technique du spectacle (Théâtre de papier, Théâtre d'objet, etc.). Entre 2004 et 2007, plus de trente animations ont eu lieu pour environ 500 élèves concernés.

Par ailleurs, en partenariat avec "Château Rouge Annemasse", le TMG a animé un stage en collèges autour du théâtre de papier (45h d'animation, 35 participants, production d'un spectacle de fin de stage).

##### Les animations publiques

La journée "théâtre ouvert" dans le cadre de la journée internationale de la marionnette (visite, démonstrations, construction, ...) permet lors de chaque saison de rencontrer environ 100 à 150 visiteurs.

##### Les ateliers pour enfants

Tentative durant la saison 2006/2007 : un atelier du mercredi pour les petits (6 participants, 60 heures au total). Excellent succès qualitatif, mais l'exiguïté des locaux a limité le nombre des participants et empêche de poursuivre ce type d'atelier...

##### Les liens avec le quartier

Toutes les avant-premières sont ouvertes gratuitement aux enfants de l'école voisine (Hugo de Senger). Entre 2004 et 2007, plus de 500 enfants du quartier ont bénéficié de ces avant-premières. Une séance privée a été organisée avec le Service Social UAC Plainpalais Acacias.

##### Les liens avec les structures "enfance et jeunesse"

Le TMG porte une attention particulière au très jeune public et crée des spectacles spécifiques pour cet âge-là. Ce travail se fait régulièrement en collaboration avec la "Délégation à la petite enfance" de la Ville de Genève.

##### Les liens avec les structures genevoises

Le TMG a participé à "la Fureur de lire", organisée par le Département de la culture de la Ville de Genève :

- en 2006 avec l'auteur de bandes dessinée Nicolas Mahler et le spectacle "Kratochvil" ;
- en 2008 avec les "Scènes de l'opéra de Pékin" de Maître Yeung Fai.

Le TMG a aussi participé à la réalisation de films d'information utilisant des marionnettes pour divers services des HUG, et il a coproduit un spectacle pour malentendants dans le cadre de l'année internationale du handicap (Festival du Silence).

## 5) Elargissement du public

*Composition et évolution des publics (cf. la partie "billetterie" du tableau de bord).*

En matière de séances publiques, l'élargissement de la programmation a permis de conquérir de nouveaux publics : les très jeunes enfants, les adolescents et les adultes se sont ajoutés à la tranche plus habituelle des 3-7 ans qui formait la base du public dans les saisons précédentes. En terme quantitatif, on constate une progression de 61% de la fréquentation des séances publiques entre 2002 et 2007 (+ 6000 spectateurs). En ce qui concerne les séances scolaires, le TMG conforte son travail de démocratisation de la culture avec les propositions de spectacles auprès des classes de la DEP. Ce travail a été élargi au secteur préscolaire (crèches) et aux classes des cycles d'orientation. La fréquentation scolaire se stabilise à 15000 spectateurs annuels environ. Il semble important de signaler aussi l'important public touché par les tournées. On se reportera aux données chiffrées de l'annexe 6.

## 6) Rayonnement

*Nombre de spectacles en tournée et nombre de représentations par tournée ;  
Destination des tournées : Suisse, France, autres pays.*

La volonté de faire rayonner les créations du TMG était au cœur du processus de développement mis en place dès 2002 (les tournées étaient auparavant inexistantes). Les résultats sont importants tant qualitativement (présence dans les festivals et les grands lieux de diffusion) que quantitativement. Ils permettent de situer actuellement le TMG dans les courants créatifs des arts de la marionnette et de procéder à sa requalification dans les milieux professionnels.

Concernant la diffusion en Suisse, le TMG se heurte, comme l'ensemble du milieu théâtral, à la barrière linguistique et, en Suisse Romande, à l'absence d'un réseau de diffusion « jeune public » et à des structures insuffisamment dotées pour mettre en place une diffusion conséquente (diffusion en temps scolaire en particulier). Le détail des tournées se trouve dans l'annexe 7, ainsi que la présence du TMG dans les festivals de marionnettes.

## 7) Formation des comédiens-manipulateurs

*Nombre et description des stages, ateliers, cours et formations continues, durée, nombre de participants.*

La liste des stages avec leur descriptif, durée et fréquentation pour la période, se trouve dans l'annexe 8. Pour la période de la convention, il y eu une dizaine de stages organisés par le TMG. L'accès aux stages est réservé aux comédiens professionnels. La prise en charge financière a été majoritairement réalisée par l'OCE. La modification récente des lois sur l'emploi et le chômage aura des conséquences directes sur le financement de la formation continue et les stages de retour à l'emploi. Les comédiens ne pouvant en règle générale assumer eux-mêmes le coût des formations, le refus d'aides financières des services de l'OCE risque de compromettre gravement la pérennité de ces processus de formation.

## **8) Mise en valeur du patrimoine**

*Nombre d'expositions créées, nombre de participations à des expositions, nombre de publications.*

Les marionnettes historiques de la collection du TMG sont montrées en permanence par rotation dans le hall du TMG. Il en est de même pour les photos ou les documents graphiques qui entourent les spectacles.

Entre 2005 et 2007, trois manifestations ont permis au public de découvrir un grand nombre de pièces majeures de la collection :

- 300 marionnettes formaient le décor du tableau final du spectacle "Mlle Niaka" en mai 2005
- 50 marionnettes décoraient le hall du centre commercial de Carouge (Noël 2005)
- 20 marionnettes composaient les vitrines Gilbert Albert (Octobre-Novembre 2006)

Relevons également qu'une exposition de photos "Visages de Marcelle Moynier" a eu lieu en mai 2005, dans le cadre du 75<sup>ème</sup> anniversaire du TMG, et qu'un livret couvrant l'histoire du TMG de 1980 à 2005 a été publié par l'Association des Amis des Marionnettes de Genève et offert gratuitement au public.

### Projet "les belles endormies"

Le conseil de Fondation et la direction du TMG ont soumis aux autorités, en mai 2006, un important projet de développement du TMG fondé à la fois sur une mise en valeur permanente de la collection de marionnettes (plus de 700 pièces) et sur la création d'ateliers d'animation pour enfants et adultes et de formation aux arts de la marionnette pour les professionnels. Ce projet a été soumis à la Ville et à l'Etat. Il a parallèlement été présenté devant la Commission des arts et de la culture du Conseil municipal et discuté lors d'une réunion à l'automne 2006.

Le projet est essentiellement axé sur la transmission des savoirs. Il repose sur une extension des locaux actuels du TMG. Le Service des écoles (gestionnaire des locaux utilisés par le théâtre), après avoir donné un avis favorable à cette extension, qui entrerait dans le cadre plus vaste d'une restructuration du bâtiment, a fait procéder à une visite sur place par le Service d'architecture. Ce dossier n'a pas connu d'avancement depuis cette date.

## **9) Aspects qualitatifs**

*Nombre et contenu des articles dans la presse écrite, échos des publics et des professionnels, fiches d'évaluation de la DEP.*

La qualité du travail du TMG est saluée par le public, la presse et les professionnels du spectacle. Le taux de fréquentation est particulièrement élevé : la moyenne des trois dernières saisons est de 92%. Les articles de presse sont nombreux (en moyenne env. 40 par année). Ils sont en règle générale très positifs et enthousiastes.

La reconnaissance des professionnels peut se jauger au nombre important des représentations de spectacles divers en tournée, ainsi que par l'invitation à des festivals (7 en 4 ans). La qualité des spectacles a aussi un lien direct avec l'accroissement des compétences des comédiens locaux formés lors des stages professionnels organisés par le TMG.

En ce qui concerne les fiches d'évaluation de la DEP (appréciations des enseignants et de leurs classes), la synthèse globale est largement positive tant au niveau de l'appréciation des spectacles par les enseignants et par leurs élèves, qu'au niveau de l'organisation et de l'accueil des classes. Enfin, les dossiers pédagogiques préparés par le TMG sont jugés de bonne qualité.

### 3. Conclusion et perspectives

La période couverte par cette première convention correspond à la consolidation d'un travail de développement mené au sein du Théâtre des Marionnettes de Genève. Grâce au dynamisme de son directeur et de l'équipe en place, les créations se sont diversifiées et intensifiées (nouvelles esthétiques, variétés des techniques et des formats des spectacles, ...) avec comme résultat un élargissement effectif des publics. La qualité de la démarche artistique du TMG a été saluée par un succès public croissant, des échos médiatiques nombreux et positifs et par un intérêt accru des milieux professionnels. Le rayonnement du TMG a été sans précédent par le biais de tournées et de présence dans les festivals. A relever que, parallèlement, le TMG a mené un important travail d'accueil de compagnies internationales, donnant ainsi à ce théâtre une place européenne reconnue dans la promotion des arts de la marionnette. La transmission des savoirs n'a pas été en reste, des stages et master-class ont été organisés de manière régulière. On relèvera enfin la qualité de la collaboration avec les classes du primaires dans le cadre des contrats DEP, qui ont permis à environ 11'200 élèves en moyenne par année d'assister à un spectacle de marionnettes.

Le TMG apparaît comme une machine bien rôdée et dont les mécanismes fonctionnent de manière efficace et performante. Les finances sont équilibrées et les charges très bien maîtrisées.

Pour la poursuite de ses activités, le TMG signale les difficultés suivantes :

- l'exiguïté de ses locaux (24 m<sup>2</sup> de bureaux pour 4 personnes) et l'impossibilité de poursuivre les ateliers « enfants » du fait de la taille de l'atelier (32m<sup>2</sup>) et de son occupation ;
- la stagnation des recettes de billetterie : le TMG est pratiquement au maximum de sa fréquentation (voir taux de remplissage) et sa destination principale, le jeune public, l'oblige à pratiquer des tarifs très accessibles aux familles ;
- le mécénat et les aides privées diverses restent incertains et aléatoires ;
- les stages destinés aux professionnels semblent fragilisés voire menacés par les nouvelles politiques d'aides aux comédiens chômeurs qui ne peuvent par eux-mêmes payer les écolages.

L'un des soucis majeurs du TMG en vue du renouvellement de la convention consiste d'une part à faire entrer dans une phase concrète l'extension des locaux (1er étage de la rue Rodo) développée dans le cadre du projet « patrimoine et transmission des savoirs » « Les belles endormies ». D'autre part, le TMG souhaiterait une adaptation des subventions afin de retrouver, en francs constants, le niveau atteint à l'issue de la première phase de fonctionnement du TMG (1984/1991).

Les deux collectivités publiques reconnaissent l'intérêt d'un projet tel que celui présenté par le TMG et en particulier son apport dans un quartier populaire comme Plainpalais. Toutefois, les partenaires conviennent que ces questions seront discutées dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle convention, de même que les aspects financiers et les points plus techniques, tels que la version simplifiée du tableau de bord ou la redéfinition de certains indicateurs.

En conclusion, la Ville et le Canton rappellent le caractère unique et exceptionnel du Théâtre des Marionnettes de Genève dans le paysage romand. Les deux collectivités publiques relèvent l'excellent travail mené et le succès des créations du TMG auprès d'un public varié et diversifié, à Genève mais également lors des tournées. Enfin, elles remercient le directeur pour son engagement et sa précieuse collaboration dans le cadre de la présente évaluation.

## 4. Annexes

### Annexe 1 : Tableau de bord 2005-2008

PERSONNEL	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
				en cours	à venir
Personnel administratif total	3.1	2.9	2.9		
Nbre personnes CDI	4	3	3		
Nbre personnes CDD	6	7	8		
Personnel technique total	1.6	1.6	2.8		
Nbre personnes CDI	1	1	1		
Nbre personnes CDD	12	12	17		
Personnel artistique	5	5.3	6.6		
Nbre personnes CDI	1	1	1		
Nbre personnes CDD	21	22	34		
Personnel permanent CDI	4.1	3.8	3.8		
Nbre de personnes en CDI	5	4	4		
Personnel intermittent CDD	5.6	5.6	8.5		
Nbre de personn en CDD	40	41	59		
Total	9.7	9.4	12.3		
<b>ACTIVITES</b>					
REPRESENTATIONS	379	303	349		
Publiques	133	140	155		
Scolaires DEP	84	71	89		
Petite enfance	23				
Scolaires privées	7	6	13		
Scolaire CTCO	0	6	4		
Tournées	132	80	88		
NOMBRE DE SPECTACLES	14	11	11		
Créations	4	3	4		
Accueils	8	6	4		
Reprises	2	2	3		
TOURNEES					
Nbre de spectacles	4	5	6		
Nbre de représentations	132	80	88		
NOMBRE DE SPECTATEURS					
En totalité	43968	31692	37857		
Au théâtre	27548	24282	29877		
En tournée	16420	7410	7980		
Elevés DEP	11730	9872	11977		
COLLABORATION AVEC D'AUTRES ACTEURS CULTURELS	1	1	3		
ANIMATIONS PEDAGOGIQUES	24	20	32		
AUTRES ACTIVITES	3	4	2		

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008 en cours	2008/2009 à venir
<b>BILLETTERIE</b>					
ABONNEMENTS	3420	3282	3562		
Adultes	1475	1368	1623		
Enfants	1945	1914	1939		
BILLETS PLEIN TARIF	3285	3526	4162		
Adultes	1640	1647	2044		
Enfants	1645	1879	2118		
BILLETS PRIX REDUITS	17835	15389	19026		
Enfants (y compris scolaires)	14599	10877	16915		
Adultes	2766	3296	1083		
Ctpo/Ctco	411	1146	935		
Pag	59	70	93		
INVITATIONS	1414	1013	1762		
ACCOMPAGNATEURS GRATUITS	1594	1072	1365		
TOTAL SPECTATEURS AU TMG	27548	24282	29877		
TOTAL SPECTATEURS EN TOURNEE	16420	7410	7980		
TOTAL GENERAL SPECTATEURS	43968	31692	37857		
<b>RATIOS</b>					
Taux global de fréquentation	88.72	97	90.04		
Subventions DIP+VDG avec sub.en nature (% du total des produits)	75.06	79.26	68.29		
Subventions DIP+VDG sans sub en nature (% du total des produits)	63.53	68.62	63.51		
Subventions DIP+VDG (% des subventions reçues)	100	100	100		
Sponsoring et mécénat (% du total des produits)	5	0	4		
Recettes propres (% du total des produits)	20.09	20.74	27.59		
Charges de personnel (% du total des charges)	50.83	51.76	56.09		
Charges de fonctionnement (% du total des charges)	19.75	17.65	15.13		

DEVELOPPEMENT DURABLE : Domaine administratif : limitation des supports papiers, utilisation de papier recyclé, recyclage des cartouches copieur. Domaine artistique : utilisation de lampes à faible consommation, choix de matériaux recyclables pour la construction des décors et marionnettes.

**Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier, les budgets et les comptes**

	2004-2005 (75 <sup>e</sup> anniversaire)			2005-2006				2006-2007			
	Plan financier	Comptes	Ecart	Plan financier	Budget prévisionnel réactualisé	Comptes	Ecart	Plan financier	Budget prévisionnel réactualisé	Comptes	Ecart
<b>PRODUITS</b>											
Subvention DIP / Canton de Genève	625'500	625'500	0	600'000	600'000	600'000	0	600'000	600'000	600'000	0
Subvention DC / VdG	605'000	622'500	17'500	615'000	615'000	615'000	0	615'000	615'000	615'000	0
DC / VdG aide billetterie	35'000	17'500	-17'500	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention en nature affichage VdG	13'800	9'646	-4'154	13'800	9'660	4'016	-5'644	13'800	5'000	2'820	-2'180
Subvention en nature loyer VdG	117'525	117'525	0	117'525	117'525	102'403	-15'122	117'525	87'281	88'585	1'304
Contrat d'achat spectacles DEP	82'000	82'000	0	82'000	82'000	82'000	0	82'000	82'000	82'000	0
Exploitation salle	207'000	213'271	6'271	195'000	189'200	213'782	24'582	195'000	191'500	248'665	57'165
Mécénat / Stages / Copro	68'000	117'700	49'700	20'000	47'000	46'632	-368	23'000	208'000	153'179	-54'821
Tournées	129'000	149'753	20'753		67'500	98'760	31'260		61'000	113'325	52'325
Autres produits	8'600	9'129	529	10'000	7'900	8'006	106	10'000	7'900	9'291	1'391
<b>TOTAL</b>	<b>1'891'425</b>	<b>1'964'524</b>	<b>73'099</b>	<b>1'653'325</b>	<b>1'735'785</b>	<b>1'770'599</b>	<b>34'814</b>	<b>1'656'325</b>	<b>1'857'681</b>	<b>1'912'865</b>	<b>55'184</b>
<b>CHARGES</b>											
<u>Production</u>											
Salaires et charges (art. + techn.)	582'300	555'616	-26'684	511'000	508'170	558'328	50'158	511'000	721'493	689'419	-32'074
Charges de production	397'100	377'928	-19'172	365'500	358'850	365'356	6'506	354'000	352'380	351'313	-1'067
Charges de tournées (Sal+Ch+Frais)	95'000	87'766	-7'234		65'000	90'365	25'365		55'000	91'292	36'292
<u>Fonctionnement</u>											
Salaires et charges (adm.)	306'000	340'877	34'877	293'500	334'100	291'079	-43'021	294'000	275'340	318'789	43'449
Locaux entretien	74'000	114'602	40'602	69'000	66'500	76'156	9'656	69'000	60'000	69'919	9'919
Promotion / Publicité	140'700	132'299	-8'401	142'000	130'340	128'714	-1'626	137'000	140'200	153'637	13'437
Frais généraux	210'024	151'408	-58'616	130'000	157'200	143'253	-13'947	133'000	175'540	149'140	-26'400
Amortissements	6'010	16'007	9'997	16'000	10'200	10'210	10	16'000	9'000	3'432	-5'568
Prêt à usage locatif	33'000	117'525	84'525	117'525	117'525	102'403	-15'122	117'525	87'281	88'585	1'304
Affichage VdG	4'280	9'646	5'366	13'800	9'660	4'016	-5'644	13'800	5'000	2'820	-2'180
<b>TOTAL</b>	<b>1'848'414</b>	<b>1'903'674</b>	<b>55'260</b>	<b>1'658'325</b>	<b>1'757'545</b>	<b>1'769'880</b>	<b>12'335</b>	<b>1'645'325</b>	<b>1'881'234</b>	<b>1'918'346</b>	<b>37'112</b>
<b>Résultat</b>	<b>43'011</b>	<b>60'850</b>	<b>17'839</b>	<b>-5'000</b>	<b>-21'760</b>	<b>719</b>	<b>22'479</b>	<b>11'000</b>	<b>-23'553</b>	<b>-5'481</b>	<b>18'072</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>60'850</b>		<b>-5'000</b>		<b>61'569</b>		<b>6'000</b>		<b>56'088</b>	

	2007-2008 (exercice en cours)			2008-2009 (exercice à venir)		
	Plan financier	Budget prévisionnel réactualisé	Ecart	Plan financier	Budget prévisionnel réactualisé	Ecart
<b>PRODUITS</b>						
Subvention DIP / Canton de Genève	600'000	600'000	0	600'000	600'000	0
Subvention DC / VdG	615'000	615'000	0	615'000	615'000	0
DC / VdG aide billetterie	0	0	0	0	0	0
Subvention en nature affichage VdG	13'800	3'150	-10'650	13'800	4'000	-9'800
Subvention en nature loyer VdG	117'525	94'897	-22'628	117'525	96'000	-21'525
Contrat d'achat spectacles DEP	82'000	82'000	0	82'000	82'000	0
Exploitation salle	230'000	213'124	-16'876	230'000	223'000	-7'000
Mécénat / Stages / Copro	30'000	30'556	556	30'000	187'000	157'000
Tournées		179'665	179'665		57'000	57'000
Autres produits	11'000	7'400	-3'600	11'000	7'900	-3'100
<b>TOTAL</b>	<b>1'699'325</b>	<b>1'825'792</b>	<b>126'467</b>	<b>1'699'325</b>	<b>1'871'900</b>	<b>172'575</b>
<b>CHARGES</b>						
<u>Production</u>						
Salaires et charges (art. + techn.)	523'000	659'332	136'332	521'000	653'628	132'628
Charges de production	370'000	275'500	-94'500	374'000	398'910	24'910
Charges de tournées (Sal+Ch+Frais)		155'000	155'000		49'000	49'000
<u>Fonctionnement</u>						
Salaires et charges (adm.)	295'000	319'700	24'700	296'000	318'170	22'170
Locaux entretien	72'000	58'000	-14'000	72'000	67'000	-5'000
Promotion / Publicité	142'000	140'000	-2'000	142'000	140'000	-2'000
Frais généraux	138'000	159'630	21'630	141'000	158'851	17'851
Amortissements	16'000	5'210	-10'790	16'000	6'000	-10'000
Prêt à usage locatif	117'525	94'897	-22'628	117'525	96'000	-21'525
Affichage VdG	13'800	3'150	-10'650	13'800	4'000	-9'800
<b>TOTAL</b>	<b>1'687'325</b>	<b>1'870'419</b>	<b>183'094</b>	<b>1'693'325</b>	<b>1'891'559</b>	<b>198'234</b>
<b>Résultat</b>	<b>12'000</b>	<b>-44'627</b>		<b>6'000</b>	<b>-19'659</b>	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-6'000</b>	<b>11'461</b>		<b>0</b>	<b>-8'198</b>	*

\* Le léger déficit prévu en fin de période sera couvert par le fonds de réserve de la Fondation.

### **Annexe 3 : Sources de financements complémentaires**

#### **SAISON 2003/2004**

Festival du Silence / Coproduction Doux maux d'amour 34'000 CHF

#### **SAISON 2004/2005**

Loterie Romande / Aide aux trois spectacles 75'000 CHF

créés lors du 75ème anniversaire du TMG

Fondation souhaitant garder l'anonymat / Aide à des travaux techniques 20'000 CHF

#### **SAISON 2005/2006**

Amis des marionnettes de Genève / Don à la clôture de l'association 1'802 CHF

Théâtre Spirale / Coproduction du spectacle 10'000 CHF

"Balthazar fait son bazar"

#### **SAISON 2006/2007**

Loterie Romande / Aide à la création de 3 spectacles de la saison 50'000 CHF

La Bâtie-Festival de Genève / Coproduction du spectacle 50'000 CHF

"La cour des petits"

Teatro Due Punti / Coproduction du spectacle 17'000 CHF

"T'as le bonjour d'Alfred"

Action Intermittents 27'094 CHF

## **Annexe 4 : Créations**

### **CREATIONS SUR LES TROIS PREMIÈRES SAISONS CONVENTIONNÉES 2004/2005 2005/2006 2006/2007**

DOUX MAUX D'AMOUR ET MAUX CROISES (adultes et ados) <i>TECH THEATRE DE PAPIER</i>	COPRO
LAPINS CAROTTES (jeune public de 3 à 7 ans) <i>TECH GAINES</i>	
MISS MONDE (très jeune public de 1 à 3 ans) <i>TECH DIVERSES</i>	
MADEMOISELLE NIAKA (adultes) <i>TECH FILS ET DIVERSES</i>	
PETIT POU CET (tout public à partir de 5 ans) <i>TECH FILS</i>	
BALTHAZAR FAIT SON BAZAR (jeune public 3 à 7 ans) <i>TECH OBJETS</i>	COPRO
TURLUTUTU (très jeune public de 1 à 3 ans) <i>TECH TIGES ET DIVERSES</i>	
LA COUR DES PETITS (adultes) <i>TECH GAINES</i>	COPRO
ACIS ET GALATEE (adultes) <i>MUPPETS</i>	COPRO
LA SORCIERE DU PLACARD AUX BALAIS (tout public à partir de 5 ans) <i>TECH DIVERSES</i>	
T'AS LE BONJOUR D'ALFRED (adultes) <i>TECH TABLE ET DIVERSES</i>	COPRO

### **CREATIONS SUR LA SAISON CONVENTIONNEE EN COURS 2007/2008**

SOUCIS DE PLUME (jeune public de 3 à 7 ans) <i>TECH TABLE</i>	
ÇA TOURNE (très jeune public de 1 à 3 ans) <i>TECH OMBRES ET DIVERSES</i>	
GILGAMESH (tout public à partir de 7 ans) <i>TECH THEATRE DE PAPIER</i>	

**TOTAL DES CREATIONS SUR 4 SAISONS CONVENTIONNEES : 14**

## **Annexe 5 : Représentations et fréquentation**

	REP. PUBLIQUES	NBRE SPECT.	REP. SCOL.	NBRE. SPECT	TOTAL REP	TOTAL A GENEVE	REP. TOUR	NBRE. SPEC. TOURNEES	TOTAL REP	TOTAL SPECT.
<b>MOYENNE 97/2002</b>	69	9202	101	14669	<b>170</b>	<b>23871</b>	0	0	<b>170</b>	<b>23871</b>
<b>2002/2003</b>	103	9941	119	15272	<b>222</b>	<b>25213</b>	8	1040	<b>230</b>	<b>26253</b>
<b>2003/2004</b>	104	10617	103	13568	<b>207</b>	<b>24185</b>	77	10850	<b>284</b>	<b>35035</b>
<b>2004/2005</b>	133	12124	114	15424	<b>247</b>	<b>27548</b>	132	16420	<b>379</b>	<b>42848</b>
<b>2005/2006</b>	140	12527	83	11755	<b>223</b>	<b>24282</b>	80	7410	<b>303</b>	<b>31692</b>
<b>2006/2007</b>	155	14877	106	15000	<b>261</b>	<b>29877</b>	88	7980	<b>349</b>	<b>37857</b>
<b>2007/2008*</b>	186		106		292		85		377	

\* Saison en cours au moment de l'évaluation

### **REPARTITION SELON LES PUBLICS DE DESTINATION / REPRESENTATIONS AU TMG UNIQUEMENT**

	Très jeune public	4-12 ans	Adultes/ados	Total
2002/2003	39	146	37	222
2003/2004	50	126	31	207
2004/2005	47	154	46	247
2005/2006	60	132	31	223
2006/2007	50	176	35	261
2007/2008	77	184	31	292

## **Annexe 6 : Composition du public**

AD = adultes

CTPO/CO = élèves post-obligatoire/cycle d'orientation

PAG = personnes âgées

ABO = abonnements

PT = plein tarif

TR = tarif réduit

INV = invités

AD ACC = adultes accompagnateurs

### **Adultes :**

	AD ABO	AD PT	AD TR	CTPO/CO	PAG	INV AD	AD ACC	TOT AD
<b>2004-2005</b>	1475	1640	2766	411	59	1214	1594	9159
<b>2005-2006</b>	1368	1647	3296	1146	70	845	1072	9444
<b>2006-2007</b>	1623	2044	1083	935	93	1434	1365	8577

### **Enfants :**

	EN ABO	EN PT	EN TR	INV EN	TOT ENF
<b>2004-2005</b>	1945	1645	14599	200	18389
<b>2005-2006</b>	1914	1879	10877	168	14838
<b>2006-2007</b>	1939	2118	16915	328	21300

### **Total général :**

<b>2004-2005</b>	27548
<b>2005-2006</b>	24282
<b>2006-2007</b>	29877

### **Répartition adultes / enfants :**

	% AD	% ENF
2004-2005	33.25	66.75
2005-2006	38.89	61.11
2006-2007	28.7	71.3
MOYENNE	30.02	69.98

Le TMG reste fréquenté majoritairement par les enfants, conséquence du lien privilégié avec le DIP dans le cadre de sa mission éducative et de démocratisation de la culture. L'élargissement des publics est effectif et en lien direct avec la diversité de la programmation : depuis 2002, le TMG a développé une gamme de spectacles pour le très jeune public et pour le public adulte. Ces spectacles sont venus compléter les propositions plus habituelles du TMG (spectacles pour les 4-11 ans).

**Proportion public adulte / public enfant sur les séances publiques uniquement :**

	%ADOS/ADULTES	% ENFANTS	ADOS/ADULTES	ENFANTS
Avant la convention :				
2002-2003	35.88	64.12	3566	6375
2003-2004	42.93	57.07	4557	6060
Convention :				
2004-2005	51.85	48.15	6286	5838
2005-2006	51.14	48.86	6288	6009
2006-2007	50.15	49.85	7460	7417

La part du public ados/adultes a progressé entre 2002 et 2005 puis s'est maintenue durant les trois dernières saisons.

## **Annexe 7 : Rayonnement**

### Nombre et lieux des tournées

	Suisse	France	TOTAL
2004-2005	5	127	132
2005-2006	4	76	80
2006-2007	9	79	88
2007-2008	13	91	104
Total			489

### Répertoire en tournée (période 2002/2008)

Filevent (2003)	49
Miss monde (2004)	76
Doux maux (2004)	8
Mr Renart	13
Turlututu (2005)	73
Balthazar (2005)	17
Bonhomme tiroir (2006)	24
Soucis de plume (2007)	9
Total	489

En Suisse :

Baden (Festival Figura) - Givisiez (Théâtre des Osses) - Lausanne (Théâtre Double Jeu) (Festival de la Cité) - Monthey (Théâtre de la Vièze) - Sierre (Magimalice) - Nyon (Festival Far) - Stabio (Festival Maribur).

En France :

Annemasse (Château Rouge) (MJC Centre) - Bethoncourt (L'Arche - Scène conventionnée jeune public) - Bourg en Bresse (Théâtre municipal - Scène conventionnée marionnettes) - Bourges (Maison de la Culture) - Canejan (Centre culturel Signoret) - Clermont Ferrand (Graine de spectacles - Scène nationale) - Cournon (Festival jeune public) - Créteil (Maison des Arts - Scène nationale) - Grenoble (Espace 600 - Scène conventionnée jeune public) - L'Isle d'Abeau (Centre Signoret) - Issoire (Médiathèque) - La Roche Sur Yon (Le Manège Scène nationale) - Laval (Spectacles en chemin) - Montluçon (Athamor) - Mornant (Salle Jean Carmet) - Moulins (Théâtre Municipal) - Ramonville (Centre culturel) - Calcuire (Le Radiant) - Rilleux la Pape (MJC) - Saint-Chamond (Agora) - Tarbes (Théâtre des nouveautés) - Strasbourg (TJP Centre dramatique national) - Thiers (Espace) - Villeurbanne (Salle Gérard Philipe).

### Présence du TMG dans les festivals :

FIGURA THEATER FESTIVAL BADEN (CH)  
en 2004/2005 avec "Doux maux d'amour"

FESTIVAL INTERNATIONAL DE DIVES/MER (F)  
en 2004/2005 avec "L'oiseau chanteur"

SEMAINE INTERNATIONALE DE LA MARIONNETTE DE NEUCHATEL (CH)  
en 2006/2007 avec "La cour des petits"

FESTIVAL FAR à NYON (CH)  
en 2005/2006 avec "Doux maux d'amour"

LA BATIE-FESTIVAL DE GENEVE (CH)  
en 2006/2007 avec "La cour des petits"

FESTIVAL DE LA CITÉ DE LAUSANNE (CH)  
en 2007/2008 avec "La sorcière du placard aux balais"

FESTIVAL DE STABIO (CH)  
en 2006/2007 avec "Bonhomme tiroir"

FESTIVAL JEUNE PUBLIC DE COURNON (FR)  
en 2005/2006 avec "Miss Monde"

FESTIVAL AU BONHEUR DES MOMES-LE GRAND BORNANT (FR)  
en 2007/2008 avec "Turlututu" "Miss monde" et "Bonhomme tiroir"

## **Annexe 8 : Actions de formation professionnelle**

### **SAISON 2004/2005**

Stage "La parole et le fil" au TMG / Initiation à la manipulation des marionnettes à fils en lien avec l'interprétation des textes. Intervenants : Liviu Berehoï, Guy Jutard et Chantal Péninon.

10 jours / 60 heures / 12 participants

### **SAISON 2005/2006**

Stage "la parole et le fil" au TMG / 2ème session

10 jours / 60 heures / 12 participants

Master-class "La gaine chinoise"

par Maître Yeung Fai / CDN TJP Strasbourg

3 séances / 9 heures / 18 participants

Master class "Marionnettes et art lyrique"

Manipulation des muppets et chant lyrique par Neville Tranter

3 séances / 12 heures / 8 chanteuses / 11 auditeurs libres

### **SAISON 2006/2007**

"Le fil et le rythme" Stage de perfectionnement à la manipulation à fils sur une base musicale

Intervenants : Liviu Berehoï, Daniel Hernandez et Guy Jutard.

5 jours / 30 heures / 12 participants

Master class "Approche de l'ombre" avec Jean-Pierre Lescot, directeur du Théâtre Phosphènes.

5 jours / 15 heures / 10 participants

### **SUR LA SAISON EN COURS 2007/2008**

Master class "Regards sur la gaine chinoise" par Maître Yeung Fai

2 séances / 4 heures / 4 participants

Stage "Geste comique, geste tragique et marionnettes à fils"

par Liviu Berehoï et Chantal Péninon

5 jours / 15 heures / 10 participants

Stage "Premiers pas avec les fils" pour les débutants

Par Liviu Berehoï et Guy Jutard

10 jours / 60 heures ( en avril 2008)

Master class "Le manipulateur acteur" par Neville Tranter

Manipulation de muppets et jeu d'acteur

3 séances / 15 heures / ( en mai 2008)